

Le Ministre des Sports

Namur, le 3 mars 2016

URSTBf
Monsieur Joel ROBIN
Président
Rue de la Gare du Nord, 5

6530 THUIN

Personne de contact :
Paul VERWILGHEN, Chef de Cabinet
Tél : 081/253 888- Fax : 081/253.996
paul.verwilghen@gov.cfwb.be

Votre courrier du

Vos références

Nos références (à rappeler svp)
RC/PV/PW/QP/340/34911

Annexe(s)

Objet : Double affiliation

Monsieur le Président,

L'article 15 du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française énonce les conditions de reconnaissance d'une fédération sportive.

Parmi celles-ci, il est indiqué au 9° que la fédération « interdise à ses cercles, l'affiliation à une autre fédération ou association reconnue gérant, totalement ou partiellement, une même discipline sportive ou une discipline sportive similaire ».

J'ai été interpellé par la LHF sur le fait que cette réglementation allait à l'encontre des efforts d'intégration qu'elle réalise actuellement, ainsi que la FéMa et Enéosports, en collaboration avec les autres fédérations, dont la vôtre.

Aussi, le Conseil supérieur des Sports avait rendu un avis favorable en date du 15 mai 2014, sur la proposition de la ligue handisport de supprimer, dans son chef, cette interdiction de la double affiliation.

Dès lors, j'ai demandé à mon administration que cette condition ne soit dès à présent plus interprétée de manière restrictive à leur égard et ce, pour favoriser au sein de nos clubs, la création de sections « sports seniors », « sports adaptés » et « handisports », afin que ces sportifs puissent également bénéficier de l'encadrement et de l'expertise de la LHF, de la FéMa ou d'Enéosports.

Cette interprétation doit permettre, de manière transitoire, d'évaluer l'intérêt porté par les fédérations et l'éventuelle nécessité d'une modification du décret.

Dès lors, je vous demanderai de transmettre l'information à vos cercles sportifs, en les invitant à créer, en leur sein, de telles sections, qui permettront de renforcer le Sport intégration.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus sincères salutations sportives.

Le Ministre

René COLLIN